

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 555

13 mars 2009

SOMMAIRE

Amco Invest S.à. r.l.	26640	Hochtief Facility Management Luxem- bourg S.A.	26623
Aryt Holding S.A.	26640	Hotel Advisor Associates S.à r.l.	26633
Association des Parents d'Elèves des Eco- les Prescolaire et Primaire du Quartier de Belair	26605	Information Services Trans Europe S.à r.l.	26621
BDLUX S.A.	26598	Information Services Trans Europe S.à r.l.	26622
B.S. Consulting S.A.	26640	Information Services Trans Europe S.à r.l.	26621
CCORP S.A.	26627	Information Services Trans Europe S.à r.l.	26622
Charterhouse Capri II	26624	Interparfums Finance S.A.	26624
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	26625	Investment Grade Europe S.A.	26633
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	26626	Iris Garden Finance	26634
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	26626	Jawer Luxembourg S.A.	26633
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	26625	Knightlights Property International S.A.	26620
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	26626	La Luxembourgeoise de Maintenance In- dustrielle et de Désamiantage	26627
COLT Telecom Group S.A.	26608	Luxhelios S.A.	26635
CPI CPEH 2 S.à r.l.	26611	Luxhelios S.A.	26635
Crismagand	26636	Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l.	26627
Crismagand, société de gestion de patri- moine familial	26636	Malton Sàrl	26618
Dijo S.C.I.	26633	Mituyo	26595
EGEE S.à r.l.	26625	Nivalex S.A.	26597
El Baik Food Systems Co S.A.	26620	NTR Treasury Luxembourg S.à r.l.	26604
Europäische Finanz Gesellschaft A.G.	26632	Orbi Invest S.A.	26621
Europarking S.A.	26600	Primecite Invest S.A.	26622
Ferrero Trading Lux S.A.	26594	Speedolux S.à r.l.	26618
Fideos Participations S.A.	26620	Start Holdco S.à r.l.	26599
Fincor International Holding S.A.	26632	Tax S. Arts S.à r.l.	26608
Fish, Farm & Forest International S.A.	26600	unitedprint S.à r.l.	26617
Fondation Luxembourg-El Salvador	26610	Unsworth & Associates S.à r.l.	26623
Global Palaces Real Estate S.à r.l.	26627	Unsworth & Associates S.à r.l.	26623
Greencare S.à r.l.	26624	Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l.	26600

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 46.117.

L'an deux mille neuf, le neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "FERRERO TRADING LUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.117, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 17 mars 1994,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1240 du 27 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ivan ADORNO, employé privé, demeurant à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco BARUCCO, employé privé, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco DEL MONACO, employé privé, demeurant à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la commercialisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe Ferrero, de toutes matières premières, produits en cours de fabrication, produits alimentaires et produits du groupe Ferrero ou de tiers. En outre, la société a pour objet la prestation de tous services commerciaux et industriels dans le domaine du marketing, de la publicité, de l'organisation logistique, de l'approvisionnement en toutes matières premières et en tous produits en cours de fabrication ainsi que la prestation de tous services nécessaires, connexes ou accessoires à ceux précédemment décrits.

Elle pourra en outre, réaliser toutes opérations financières, sous quelque forme que ce soit, pour son compte et/ou celui des autres sociétés du groupe Ferrero; elle pourra également effectuer et recevoir tous types de paiements, pour son compte et/ou celui de toute autre société du groupe Ferrero.

La société pourra octroyer à toute société du groupe Ferrero, tous concours, prêts, avances ou garanties au sens le plus large; elle pourra également emprunter, lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir, de quelque manière que ce soit, le remboursement de toute somme empruntée par elle et/ou toute autre société du groupe Ferrero.

La société est autorisée à avoir toutes activités connexes ou complémentaires à ses objectifs principaux, notamment prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique, similaire ou complémentaire.

La société peut réaliser toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de celles-ci.

Les objets spécifiés aux paragraphes qui précèdent, ainsi que toute activité ou tout objet qui seraient en relation directe ou indirecte avec ce qui précède, doivent être interprétés de la manière la plus large possible.

Les objets de la société peuvent être mis en oeuvre directement ou à travers une succursale de la société."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

26595

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ADORNO - BARUCCO - DEL MONACO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2009. Relation GRE/2009/584. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026796/231/72.

(090029410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Mituyo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.554.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

MANZUL INVESTMENTS LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Erakli 2, Egkomi, 2413 Nicosia, Cyprus, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer 183229,

"die Komparentin"

hier vertreten durch Herrn Guy HORNICK, "maitre en sciences économiques", beruflich wohnhaft in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

"der Bevollmächtigte"

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden. Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MITUYO, R.C.S. Luxemburg B Nr. 85.554, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 27. Dezember 2001, veröffentlicht im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" Nummer 676 vom 2. Mai 2002, und die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Joseph ELVINGER, am 18. Januar 2007, veröffentlicht im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" Nummer 2022 vom 19. September 2007.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft MITUYO sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) belauft, eingeteilt in 200 (zweihundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 100 (einhundert Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass die Komparentin Besitzerin aller Anteile der Gesellschaft MITUYO, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass die Komparentin, als alleinige Gesellschafterin, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Aktivität der Gesellschaft MITUYO aufgehört hat, dass die alleinige Gesellschafterin die sämtlichen Aktiva übernimmt und dass sie als Liquidator der Gesellschaft sämtliche Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass die Komparentin den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von BDO Compagnie Fiduciaire aufbewahrt werden.

26596

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

MANZUL INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Erakli 2, Egkomi, 2413 Nicosia, Cyprus, registered with the Trade and Companies Register under number 183229,

"the principal"

here represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute. The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company MITUYO, Limited Liability Company, R.C.S. Luxembourg B nr. 85.554, with registered office at 2., avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, civillaw notary residing in Luxembourg, on December 27, 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 676 of May 2, 2002, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on January 18, 2007, by deed of Me Joseph ELVINGER, prenamed, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 2022 of September 19, 2007.

2. That the corporate capital of the company MITUYO amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company MITUYO.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company MITUYO has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator he commits himself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008, LAC/2008/53088. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028147/211/87.

(090030608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Nivalex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.009.

L'an deux mille huit,

Le dix-huit décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "NIVALEX S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 9 du 6 janvier 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 811 du 26 septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Grazlana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Charles THOUAND, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières.
2. Modification de l'objet social, et modification subséquente de l'article quatre des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participations financières et, de modifier par conséquent, l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiiaux, G. Moschetti, J-C. Thouand, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52100. Reçu € 12.-(douze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009026803/227/75.

(090029377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

BDLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.477.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Dominique A. DAVID, Chef d'Entreprise, demeurant au 105bis, Grande Rue 72000, Le Mans, France, ici représenté par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée qui, une fois signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Agissant en qualité d'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise "BDLUX S.A.", dont le siège est établi à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 142.477, constituée par acte reçu le 17 octobre 2008 par acte du ministère de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C numéro 2690 du 4 novembre 2008 (la "Société");

Exerçant en cette qualité les prérogatives dévolues à l'assemblée générale des actionnaires de la Société,

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte comme suit de ses déclarations et résolutions:

Les UN MILLION (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de ZÉRO VIRGULE ZÉRO TRENTE ET UN EUROS (€0.031,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont toutes représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'actionnaire peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont il a été préalablement informé. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social de L-4963 Clémency, 8, rue Haute à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société, et octroi d'une décharge pour l'accomplissement de son mandat.
- 4.- Nomination de BDO Compagnie Fiduciaire SA à Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes de la Société et fixation du terme de son mandat.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés, l'actionnaire unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'actionnaire unique DECIDE de transférer le siège social de la Société de L-4963 Clémency, 8, rue Haute à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: "Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Troisième résolution:

L'actionnaire unique DECIDE d'accepter avec effet immédiat la démission de la société à responsabilité limitée "SV SERVICES S.à r.l.", L-4963 Clémency, 8, rue Haute, R.C.S.L, numéro B 128.158 en tant que commissaire aux comptes de la Société et de lui donner entière décharge pour l'accomplissement de prestations liées à son mandat.

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique DECIDE de nommer avec effet immédiat la société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire SA, dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 71178.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49007. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026800/211/56.

(090029275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Start Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on December 9th, 2008

1. The registered office is transferred from its current address (23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg) to 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. The professional address of the B Managers be modified as follows:

Mrs Betty PRUDHOMME, Class B Manager, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Mrs Céline BONVALET, Class B Manager, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Mr Jean-François DETAILLE, Class B Manager, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certified copy,

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 9 décembre 2008

1. Le siège social est transféré de son adresse actuelle (23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg) au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. L'adresse professionnelle des gérants de Catégorie B est modifiée comme suit:

Madame Betty PRUDHOMME, Gérant de Catégorie B, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Madame Céline BONVALET, Gérant de Catégorie B, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Monsieur Jean-François DETAILLE, Gérant de Catégorie B, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certifié conforme
START HOLDCO Sarl
Signatures

Référence de publication: 2009027387/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Fish, Farm & Forest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026820/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05180. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Europarking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.836.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026821/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05422. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.550.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.574.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LaSalle - CalEast I Ventures Limited, a business company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1471575, and

2. Vailog S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italy, registered with the Companies Register under number 1844691,

both here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies established under private seal in December 2008. The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole owners of all shares issued by the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name of "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.574, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 21, 2008, published in the Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 dated June 9, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of May 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1723 dated July 12, 2008.

II. The Company's share capital is presently fixed at one million seven hundred twenty thousand four hundred US Dollar (USD 1,720,400.-) represented by:

- eighty-one million six hundred twelve thousand (81,612,000) Class A Series 1 shares;
 - nine million and sixty-eight thousand (9,068,000) Class B Series 1 shares;
 - sixty-six million two hundred twenty-one thousand and one hundred (66,221,100) Class A Series 2 shares;
 - seven million three hundred fifty-seven thousand and nine hundred (7,357,900) Class B Series 2 shares;
 - four million six hundred twenty-one thousand and five hundred (4,621,500) Class A Series 3 shares;
 - five hundred thirteen thousand and five hundred (513,500) Class B Series 3 shares;
 - two million three hundred eighty-one thousand and four hundred (2,381,400) Class A Series 4 shares; and
 - two hundred sixty-four thousand and six hundred (264,600) Class B Series 4 shares,
- each with a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's issued share capital to the extent of one million eight hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,830,000.-) to raise it from its present amount of one million seven hundred twenty thousand four hundred US Dollar (USD 1,720,400.-) to three million five hundred fifty thousand four hundred US Dollars (USD 3,550,400.-) by creation and issue of:

- Thirty-four million one hundred fifty-five thousand (34,155,000) Class A Series 1 shares;
- Thirty-two million four hundred thousand (32,400,000) Class A Series 2 shares;
- Eighty-one million (81,000,000) Class A Series 3 shares;
- Seventeen million one hundred forty-five thousand (17,145,000) Class A Series 4 shares;
- Three million seven hundred ninety-five thousand (3,795,000) Class B Series 1 shares;
- Three million six hundred thousand (3,600,000) Class B Series 2 shares;
- Nine million (9,000,000) Class B Series 3 shares;
- One million nine hundred five thousand (1,905,000) Class B Series 4 shares,

of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, to be subscribed at their nominal value in the total amount of one million eight hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,830,000.-).

IV. The shareholders resolve to agree to the subscription of all new Class A shares by LaSalle - CalEast I Ventures Limited and of all new Class B shares by Vailog S.r.l.

Subscription - Payment

Thereupon LaSalle - CalEast I Ventures Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for:

- Thirty-four million one hundred fifty-five thousand (34,155,000) Class A Series 1 shares;
- Thirty-two million four hundred thousand (32,400,000) Class A Series 2 shares;
- Eighty-one million (81,000,000) Class A Series 3 shares;
- Seventeen million one hundred forty-five thousand (17,145,000) Class A Series 4 shares;

and fully pay them up in their nominal value in the amount of one million six hundred forty-seven thousand US Dollars (USD 1,647,000.-) by contribution kind in the same amount of a receivable held by LaSalle - CalEast I Ventures Limited toward the Company (the "LaSalle Receivable").

Thereupon Vailog S.r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for:

- Three million seven hundred ninety-five thousand (3,795,000) Class B Series 1 shares;
- Three million six hundred thousand (3,600,000) Class B Series 2 shares;
- Nine million (9,000,000) Class B Series 3 shares;
- One million nine hundred five thousand (1,905,000) Class B Series 4 shares,

and fully pay them up in their nominal value in the amount of one hundred eighty-three thousand US Dollars (USD 183,000.-) by contribution in kind in the same amount of a receivable held by Vailog S.r.l. toward the Company (the "Vailog Receivable").

Proof of the existence and value of the LaSalle Receivable and of the Vailog Receivable has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the company, duly represented by Mr. Olivier Ferres, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the contributions in kind described above, expressly agree with the description of these contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at three million five hundred fifty thousand four hundred US Dollars (USD 3,550,400.-) represented by the following shares with a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and each entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings (altogether referred to as the "Shares"):

- One hundred fifteen million seven hundred sixty-seven thousand (115,767,000) Class A Series 1 shares;
- Twelve million eight hundred sixty-three thousand (12,863,000) Class B Series 1 shares;
- Ninety-eight million six hundred twenty-one thousand one hundred (98,621,100) Class A Series 2 shares;
- Ten million nine hundred fifty-seven thousand nine hundred (10,957,900) Class B Series 2 shares;
- Eighty-five million six hundred twenty-one thousand five hundred (85,621,500) Class A Series 3 shares;
- Nine million five hundred thirteen thousand five hundred (9,513,500) Class B Series 3 shares;
- Nineteen million five hundred twenty-six thousand four hundred (19,526,400) Class A Series 4 shares;
- Two million one hundred sixty-nine thousand six hundred (2,169,600) Class B Series 4 shares."

Estimate

For the purposes of the registration, the additional capital is valued at one million three hundred four thousand six hundred fifty-five Euro (EUR 1,304,655.-).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately nine thousand Euro (€ 9,000.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LaSalle - CalEast I Ventures Limited, une société commerciale constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 1471575, ayant son siège social au PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et

2. Vailog S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois italiennes, ayant son siège social Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 1844691,

les deux ici représentées par M. Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé données en décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.574, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 daté du 9 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1723 daté du 12 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million sept cent vingt mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.720.400.-) représenté par

- quatre-vingt-un millions six cent douze mille (81.612.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;

- neuf millions soixante-huit mille (9.068.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
 - soixante-six millions deux cent vingt et un mille et cents (66.221.100) parts sociales de Catégorie A Série 2;
 - sept millions trois cent cinquante-sept mille neuf cents (7.357.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;
 - quatre millions six cent vingt et un mille cinq cents (4.621.500) parts sociales de Catégorie A, Série 3;
 - cinq cent treize mille cinq cents (513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
 - deux millions trois cent quatre-vingt-un mille quatre cents (2.381.400) parts sociales de Catégorie A Série 4; et
 - deux cent soixante-quatre mille six cents (264.600) parts sociales de Catégorie B Série 4;
- toutes d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent trente mille Dollars des Etats-Unis (1.830.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent vingt mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.720.400,-) à trois millions cinq cent cinquante mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 3.550.400,-) par la création et l'émission de:

- Trente-quatre millions cent cinquante-cinq mille (34.155.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- Trente-deux millions quatre cent mille (32.400.000) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- Quatre-vingt-un millions (81.000.000) de parts sociales de Catégorie A. Série 3;
- Dix-sept millions cent quarante-cinq mille (17.145.000) parts sociales de Catégorie A Série 4;
- Trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille (3.795.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- Trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- Neuf millions (9.000.000) de parts sociales de Catégorie B Série 3; et
- Un million neuf cent cinq mille (1.905.000) parts sociales de Catégorie B Série 4;

d'un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0.01) chacune, lesquelles parts sociales seront souscrites à leur valeur nominale au montant total d'un million huit cent trente mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.830.000,-).

IV. Les associés décident d'accepter la souscription par LaSalle - CalEast I Ventures Limited de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie A et par Vailog S.r.l. de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie B.

Souscription - Libération

LaSalle - CalEast I Ventures Limited, par son mandataire, déclare souscrire:

- Trente-quatre millions cent cinquante-cinq mille (34.155.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- Trente-deux millions quatre cent mille (32.400.000) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- Quatre-vingt-un millions (81.000.000) de parts sociales de Catégorie A. Série 3;
- Dix-sept millions cent quarante-cinq mille (17.145.000) parts sociales de Catégorie A Série 4;

et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total d'un million six cent quarante-sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.647.000,-) par apport en nature du même montant d'une créance détenue par LaSalle - CalEast I Ventures Limited à l'encontre de la Société (la "Créance LaSalle").

Vailog S.r.l., par son mandataire, déclare souscrire:

- Trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille (3.795.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- Trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- Neuf millions (9.000.000) de parts sociales de Catégorie B Série 3;
- Un million neuf cent cinq mille (1.905.000) parts sociales de Catégorie B Série 4;

et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total de cent quatre-vingt-trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 183.000,-) par apport en nature du même montant consistant en la conversion d'une créance détenue par Vailog S.r.l. à l'encontre de la Société (la "Créance Vailog"). Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance LaSalle et de la Créance Vailog a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par M. Olivier Ferres, susnommé, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison des apports en nature décrits ci-dessus, ils consentent expressément à la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et des libérations.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois millions cinq cent cinquante mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 3.550.400,-) représentée par les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar

des Etats-Unis chacune, et donnant droit chacune à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires (ci-après les "Parts Sociales"):

- Cent quinze millions sept cent soixante-sept mille (115.767.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- Douze millions huit cent soixante-trois mille (12.863.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- Quatre-vingt-dix-huit millions six cent vingt et un mille cent (98.621.100) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- Dix millions neuf cent cinquante-sept mille neuf cents (10.957.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- Quatre-vingt-cinq millions six cent vingt et un mille cinq cents (85.621.500) parts sociales de Catégorie A. Série 3;
- Neuf millions cinq cent treize mille cinq cents (9.513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
- Dix-neuf millions cinq cent vingt-six mille quatre cents (19.526.400) parts sociales de Catégorie A Série 4;
- Deux millions cent soixante-neuf mille six cents (2.169.600) parts sociales de Catégorie B Série 4."

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital supplémentaire est évalué à un million trois cent quatre mille six cent cinquante-cinq Euro (€ 1.304.655,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille Euro (€ 9.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53063. Reçu à 0,50%: six mille quatre cent douze euros cinq cents (6.412,05.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 09 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026806/211/217.

(090029295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

NTR Treasury Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.225.

Extract of the resolutions taken by circular vote by the Board of Managers on 6/2/2009

- The registered office of the company be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The professional address of the following Managers be modified as follows:

* Mr Alain RENARD, Private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mrs Corinne BITTERLICH, Legal Adviser, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2089 Luxembourg.

Certified true,

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance le 6/2/2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle des Gérants est modifiée de la manière suivante:

* M. Alain RENARD, employé privé, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mme Corinne BITTERLICH, Conseiller juridique, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Certifié conforme
NTR TREASURY LUXEMBOURG S.à r.l
Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009026884/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Association des Parents d'Elèves des Ecoles Préscolaire et Primaire du Quartier de Belair, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 7.877.

—
STATUTS

Constitution - Dénomination - Siège - Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE DU QUARTIER DE BELAIR.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- a) de regrouper et de représenter les parents et autres personnes ayant la charge d'élèves inscrits dans des classes de précoce, préscolaires ou primaires des écoles de Belair;
- b) d'étudier les questions se rattachant à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs des différents intervenants en cette matière;
- c) de favoriser le dialogue entre les parents d'une part, le personnel enseignant, les responsables du/des foyer(s) scolaire(s) et les autorités scolaires et communales d'autre part, et de transmettre aux autorités compétentes les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration et d'organisation;
- d) d'étudier les problèmes que posent l'accès et l'orientation des élèves au postprimaire;
- e) de promouvoir les échanges entre les parents d'élèves, les élèves, les autorités et le personnel éducatif (enseignants, éducateurs, surveillants, ou tout autre intervenant dans les écoles ou les foyers) par l'organisation entre autres d'événements à caractère familial, sportif ou culturel, la distribution de brochures, l'organisation de conférences, l'alimentation d'un site internet, etc.);
- (f) de faire des dons à des organisations ou particuliers dont le but est de soutenir directement ou indirectement un des objets décrits ci-dessus.

Art. 5. L'association est neutre au point de vue politique, religieux et idéologique.

Composition - Admission - Exclusion - Cotisation

Art. 6. L'association se compose des membres actifs (au minimum trois), des membres d'honneur et des représentants du corps enseignant.

Peuvent être nommés membres actifs, les parents d'élèves et les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant inscrit en classe précoce, préscolaire ou primaire dans une des écoles de Belair.

Peuvent être nommés membres d'honneur des personnes ayant rendu des services à l'association, ceci par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

Art. 7. L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents à l'assemblée générale après avoir entendu l'intéressé en question dans ses explications (s'il comparait).

Art. 8. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au conseil d'administration. Quiconque ne paie pas sa cotisation sera considéré comme démissionnaire.

Art. 9. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Art. 10. Les membres actifs payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, mais qui ne pourra pas dépasser la somme de 50 euros par an.

Le Conseil d'Administration

Art. 11. L'association est gérée par un conseil d'administration de 3 à 20 membres qui sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents et représentés. Leur mandat a une durée de deux ans. Les membres du conseil d'administration sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement des membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ainsi élus achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Le conseil d'administration élit en son sein à la simple majorité des membres présents et représentés un président, un secrétaire, et un trésorier. Il pourra également désigner un vice-président. Ne peuvent accepter un de ces postes que les membres actifs ayant un enfant inscrit en classe précoce, préscolaire ou primaire dans une des écoles de Belair.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire. Il est convoqué par son secrétaire sur demande du président ou d'un tiers de ses membres et au moins une fois par trimestre scolaire.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité simple de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, peut être considéré comme démissionnaire.

Art. 13. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge pour lui d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

L'association est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut donner pouvoir de signature individuelle à un de ses membres ou à un tiers pour une mission déterminée.

Art. 14. Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif telle que modifiée.

Assemblée générale des membres

Art. 15. Pour établir et maintenir un contact suivi et régulier avec les membres, le conseil d'administration convoquera une fois par an tous les membres réunis en assemblée, afin de discuter des problèmes qui se posent.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par le cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant.

Toute convocation à l'assemblée générale, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins huit jours avant la date fixée.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration.

Art. 16. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Les membres actifs peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

Ressources - Voies et moyens

Art. 17. Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, de dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 4.

Art. 18. Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tient la comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association. Il ne devra payer aucune somme étrangère aux divers objets de l'association. Il établira pour chaque exercice le compte des recettes et des dépenses, lequel est soumis à un commissaire au compte à désigner par l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Art. 19. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après apurement du passif, sera versé à l'Office Social de la Ville de Luxembourg ou à l'Union des Associations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire sur décision de l'assemblée générale qui prononce la dissolution de l'association.

Art. 20. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus dans les présents statuts.

Fait à Luxembourg le 11 novembre 2008.

Monsieur Paul Feltes

Professeur

33, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg

Luxembourgeois

Madame Viviane Schaaf

Auditeur Interne

41, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg

Luxembourgeoise

Madame Françoise Lucius-Faber

Architecte d'Intérieur

171, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

Luxembourgeoise

Madame Annouk Retter

Institutrice

6, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg

Luxembourgeoise

Monsieur Nico Meyrer

Professeur-Ingénieur

52, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg

Luxembourgeois

Madame Christiane Schaus épouse Franck

Réviseur d'entreprises

188, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg

Luxembourgeoise

Madame Marie Schummer

Sans profession

173, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Française

Madame Myriam Rollmann

Employée privée

71, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg

Luxembourgeoise

Madame Manou Hoss

Avocat

5, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg

Luxembourgeoise

Madame Catherine Everard-Salomon

Employée privée

182, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg

Française

Référence de publication: 2009026826/260/142.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07582. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Tax S. Arts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 75.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026822/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05428. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms Esmee Chengapen, company secretarial manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT Telecom Group S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1237 of 27 June 2006, whose articles of association have been amended for the last time on 1 August 2008 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 2399 of October 10th, 2008 pursuant to a decision of the delegate of the board of directors of the Company on the issue of shares within the authorised capital of 16 January 2009 (the "Decision"), a copy of the Decision which after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

"(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€1,250,000,000) to be represented by one billion (1,000,000,000) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€1.25). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof)."

"(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate (s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...]"

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the board of directors of the Company, the Company has issued seven hundred and fifty-five (755) fully paid shares of a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25) each, for a total issue price of one thousand and fifty three pounds and twenty-three pence (£ 1,053.23) representing one thousand, three hundred and thirty-eight Euro and thirteen cents (€ 1,338.13), at the exchange rate as set out in the attached Decision. A total of Euro nine hundred and forty-three and seventy-five cents (€943.75) are to be allocated to the share capital of the Company and three hundred and ninety four Euro and thirty-eight cents (€394.38) are to be allocated to the distributable share premium account.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of eight hundred and fifty million, six hundred and fifty-nine thousand, four hundred and seventy Euro (€ 850,659,470) by the issue of seven hundred and fifty-five (755) new shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

"(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at eight hundred and fifty million, six hundred and fifty-nine thousand, four hundred and seventy Euro (€850,659,470) represented by six hundred and eighty million, five hundred and twenty seven thousand, five hundred and seventy-six (680,527,576) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€1.25) each, all of the said shares being fully paid."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one thousand two hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Esmee Chengapen, company secretarial manager, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT Telecom Group S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire sous-signé, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1237 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1 août 2008 par acte de Maître Joseph Elvinger, publiés au Mémorial numéro 2399 du 10 octobre 2008, conformément à une décision du délégué du conseil d'administration de la Société relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 21 janvier 2008 (la "Décision"), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1 et 3 des Statuts de la Société dispose que:

"(1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euro (€1.250.000.000); il est représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cens (€1,25). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé)."

"(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]"

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société, la Société a émis sept cents et cinquante-cinq (755) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€1,25) chacune, pour un prix total d'émission de mille et cinquante trois Livre Sterling et vingt trois pence (£ 1.053,23), représentant mille trois cents trente huit Euro et treize cents (€ 1,338.13), à un taux de change tel qu'indiqué dans la Décision ci-jointe. Un total de neuf cents quarante trois Euro et soixante quinze cents (€943,75) sera attribué au capital social de la Société et trois cents quatre vingt quatorze Euro et trente huit cents (€ 394,38) sera affecté au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de huit cent cinquante millions, six cent cinquante-neuf mille, quatre cent soixante-dix Euro (€ 850.659.470,00) par l'émission de sept cent cinquante cinq (755) nouvelles actions dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

"(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à huit cent cinquante millions, six cent cinquante-neuf mille, quatre cent soixante-dix Euro (€ 850.659.470,00); il est représenté par six cent quatre vingt millions, cinq cent vingt sept mille, cinq cent soixante seize (680.527.576) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq (€1,25), chacun, lesdites actions ayant été intégralement payée."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à mille deux cents euros.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2750. Reçu à 0,5%: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027350/211/116.

(090029919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Fondation Luxembourg-El Salvador, Fondation.

Siège social: L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R.C.S. Luxembourg G 3.

Bilan au 31 décembre 2008

Actif		Passif	
Comptes bancaires	€ 895.384,88	Capital initial	125.000,00
		Report	639.324,91
		Excédent	92.981,63
			<u>€ 895.384,88</u>

Compte résultats

Recettes		
Dons reçus		364.096,62
Intérêts bancaires		28.970,03
		<u>€ 393.066,65</u>
Dépenses		
Contribution - Fondation La Sagrada Familia		117.545,29
Casa Madre de la Misericordia		21.624,83
Subvention étudiants		96.923,03
Population en détresse		52.689,39
Frais d'administration		11.302,48
Excédent de l'exercice		92.981,63
		<u>€ 393.066,65</u>

Projet de budget 2009

Recettes présumées		
Report de l'exercice 2008		732.306,54
Dons		250.000,00
Intérêts bancaires		17.693,46
		<u>€ 1.000.000,00</u>
Dépenses présumées		
Contribution - Fondation La Sagrada Familia		200.000,00
Casa Madré de la Misericordia		60.000,00
Subvention étudiants		100.000,00
Aide population en détresse		75.000,00
Frais d'administration		15.000,00
Provision réalisation projet El Joval		250.000,00
Réserve		300.000,00
		<u>€ 1.000.000,00</u>

Guy Scholer / Armand Trierweiler
Le Président / Le Trésorier

Référence de publication: 2009026823/3655/45.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06585. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CPI CPEH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.982.575,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.036.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of the month of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CPI Capital Partners Europe, L.P., an English limited partnership having its registered office at 399 Park Avenue, 7th Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered with the Companies Register of England and Wales under number LP 11071;

hereby represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2009; and

CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., an English limited partnership having its registered office at 399 Park Avenue, 7th Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered with the Companies Register of England and Wales under number LP 11169;

hereby represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2009.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of CPI CPEH 2 S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) of 3 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1861 on 4 October 2006 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have last been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on 20 January 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of eight million six hundred eighty-two thousand two hundred seventy-five euro (EUR 8,682,275.-) so as to raise it from its current amount of seventeen million three hundred thousand three hundred euro (EUR 17,300,300.-), divided into six hundred ninety-two thousand twelve (692,012) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, of which five hundred (500) ordinary shares, one thousand seventy-four (1,074) Class C Shares, four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (459,999) Class D Shares and two hundred thirty thousand four hundred thirty-nine (230,439) Class E shares, to an amount of twenty-five million nine hundred eighty-two thousand five hundred seventy-five euro (EUR 25,982,575.-), divided into one million thirty-nine thousand three hundred three (1,039,303) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F shares (the "Class F Shares") so as to raise the number of shares from six hundred ninety-two thousand twelve (692,012) shares to one million thirty-nine thousand three hundred three (1,039,303) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3. To accept the subscription of three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F Shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by CPI Capital Partners Europe, L.P., pre-named, with payment of a share premium in an amount of three euro (EUR3.-), by a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares held by CPI Capital Partners Europe, L.P. in CPI ReCo I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.201 ("ReCo I"), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of eighty-six thousand eight hundred twenty-two euro and seventy-eight cents (EUR 86,822.78) per share.

4. To allocate the assets and liabilities of the Company amongst the existing and newly created classes of shares.

5. To acknowledge the reallocation of the shares among the current shareholders.
6. To amend article 6 first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 5).
7. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of eight million six hundred eighty-two thousand two hundred seventy-five euro (EUR 8,682,275.-) so as to raise it from its current amount of seventeen million three hundred thousand three hundred euro (EUR 17,300,300.-), divided into six hundred ninety-two thousand twelve (692,012) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, of which five hundred (500) ordinary shares, one thousand seventy-four (1,074) Class C Shares, four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (459,999) Class D Shares and two hundred thirty thousand four hundred thirty-nine (230,439) Class E shares, to an amount of twenty-five million nine hundred eighty-two thousand five hundred seventy-five euro (EUR 25,982,575.-), divided into one million thirty-nine thousand three hundred three (1,039,303) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to issue three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F shares (the "Class F Shares") so as to raise the number of shares from six hundred ninety-two thousand twelve (692,012) shares to one million thirty-nine thousand three hundred three (1,039,303) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, divided into five hundred (500) ordinary shares, one thousand seventy-four (1,074) Class C Shares, four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (459,999) Class D Shares and two hundred thirty thousand four hundred thirty-nine (230,439) Class E shares and three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F Shares.

Subscription / Payment

There now appeared Mr Jérôme Boucher, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CPI Capital Partners Europe, L.P., pre-named, by virtue of the proxy given on 16 January 2009.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CPI Capital Partners Europe, L.P., prenamed, for three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F Shares of the Company, with payment of a share premium in an amount of three euro (EUR 3.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares held by CPI Capital Partners Europe, L.P. in ReCo I. This Contribution is at the disposal of the Company.

CPI Capital Partners Europe, L.P., pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the contribution has been certified at eighty-six thousand eight hundred twenty-two euro and seventy-eight cents (EUR 86,822.78) per share in a contribution declaration signed by the representatives of CPI Capital Partners Europe, L.P., and accepted by the Company and confirmed in a declaration of recipient company. A copy of the contribution declaration, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to accept the subscription of three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F Shares of the Company, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by CPI Capital Partners Europe, L.P. with payment of a share premium in an amount of three euro (EUR 3.-) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares held by CPI Capital Partners Europe, L.P. in ReCo I.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders further resolves to allocate the assets and liabilities of the Company amongst the existing and the newly created Classes of Shares: (i) the one thousand seventy-four (1,074) Class C Shares and attached paid up share premium issued by the Company shall track the one thousand seventy-four (1,074) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and attached paid up share premium equal to twenty-five euro (EUR 25.-), totalling twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-) held by the Company in CPI GH Portfolio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.717, (ii) the four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (459,999) Class D Shares issued by the Company and attached paid up share premium issued by the Company shall track the four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (459,999) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and attached paid up share premium equal to twenty-five euro (EUR 25.-), totalling eleven million five hundred thousand euro (EUR 11,500,000.-) held by the Company in Snowdonia S.a r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 14-16, rue Philippe II,

L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.239, (iii) the two hundred thirty thousand four hundred thirty-nine (230,439) Class E Shares and attached paid up share premium issued by the Company shall track the two hundred thirty thousand four hundred thirty-nine (230,439) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and attached paid up share premium equal to twenty-five euro (EUR 25.-), totalling five million seven hundred sixty-one thousand euro (EUR 5,761,000.-) held by the Company in CPI Gulbinai S.a r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.322 (iv) the three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F Shares and attached paid up share premium issued by the Company shall track the three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and attached paid up share premium equal to three euro (EUR 3.-), totalling eight million six hundred eighty-two thousand two hundred seventy-eight euro (EUR 8,682,278.-) held by the Company in ReCo I, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.201.

Furthermore any and all prior and/or future premiums are to be allocated to the classes of shares containing the assets in respect of which such premiums have been or will be paid. To the extent that any such premium cannot be allocated to a specific classes of shares, such premium shall be allocated to all the classes of shares pro rata to the value of the assets within each class of shares. Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended from time, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to acknowledge that the shares of the Company are held by the current shareholders of the Company as follows:

(1) CPI Capital Partners Europe, L.P.:

- two hundred eighty (280) ordinary shares;
- five hundred ninety-nine (599) Class C Shares;
- two hundred fifty-six thousand seven hundred twenty-five (256,725) Class D Shares;
- one hundred twenty-eight thousand six hundred eight (128,608) Class E Shares; and
- three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F Shares.

(2) CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P.:

- two hundred twenty (220) ordinary shares;
- four hundred seventy-five (475) Class C Shares;
- two hundred three thousand two hundred seventy-four (203,274) Class D Shares;
- one hundred one thousand eight hundred thirty-one (101,831) Class E Shares.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of the shareholders resolves to amend article 6 first paragraph of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the Company is set at twenty-five million nine hundred eighty-two thousand five hundred seventy-five euro (EUR 25,982,575.-) divided into five hundred (500) ordinary shares, one thousand seventy-four (1,074) Class C Shares, four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (459,999) Class D Shares and two hundred thirty thousand four hundred thirty-nine (230,439) Class E shares and three hundred forty-seven thousand two hundred ninety-one (347,291) Class F Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

CPI Capital Partners Europe, L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à 399 Park Avenue, 7^{ème} Etage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP11071;

ici représenté par Maître Jérôme Bouclier, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2009; et

CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à 399 Park Avenue, 7^{ème} Etage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP11169;

ici représenté par Maître Jérôme Bouclier, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2009.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent représenter l'intégralité du capital social de CPI CPEH 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1861 le 4 octobre 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte devant le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 8.682.275,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions trois cent mille trois cent euros (EUR 17.300.300,-), divisé en six cent quatre-vingt-douze mille douze (692.012) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont cinq cents (500) parts sociales ordinaires, mille soixante-quatorze (1,074) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (459.999) Parts Sociales de Catégorie D et deux cent trente mille quatre cent trente-neuf (230.439) Parts Sociales de Catégorie E à un montant de vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 25.982.575,-) divisé en un million trente-neuf mille trois cent trois (1.039.303) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") pour porter le nombre de parts sociales de six cent quatre-vingt-douze mille douze (692.012) parts sociales à un million trente-neuf mille trois cent trois (1.039.303) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Acceptation de la souscription de trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par CPI Capital Partners Europe, L.P., prémentionné, par le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois euros (EUR 3,-), par un apport en nature de cent (100) parts détenues par CPI Capital Partners Europe, L.P. dans CPI ReCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.201 ("ReCo I"), qui sont transférées à une valeur de quatre-vingt-six mille huit cent vingt-deux euros et soixante-dix-huit cents (EUR 86.822,78) par part sociale.

4. Allocation du passif et de l'actif de la Société entre ces catégories de Parts Sociales existantes et nouvellement créées.

5. Reconnaissance de la réallocation des parts sociales entre les associés actuels.

6. Modification de l'article 6, paragraphe premier des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 5).

7. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 8.682.275,-) pour le porter de son montant actuel

de dix-sept millions trois cent mille trois cent euros (EUR 17.300.300,-), divisé en six cent quatre-vingt-douze mille douze (692.012) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires, mille soixante-quatorze (1.074) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (459.999) Parts Sociales de Catégorie D et deux cent trente mille quatre cent trente-neuf (230.439) Parts Sociales de Catégorie E, à un montant de vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 25.982.575,-) divisé en un million trente-neuf mille trois cent trois (1.039.303) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F pour porter le nombre de parts sociales de six cent quatre-vingt-douze mille douze (692.012) parts sociales à un million trente-neuf mille trois cent trois (1.039.303) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisée en cinq cents (500) parts sociales ordinaires, mille soixante-quatorze (1.074) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (459.999) Parts Sociales de Catégorie D et deux cent trente mille quatre cent trente-neuf (230.439) Parts Sociales de Catégorie E et trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F.

Souscription / Payement

Ensuite comparait Maître Jérôme Bouclier, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CPI Capital Partners Europe, L.P., prémentionné, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de CPI Capital Partners Europe, L.P., prémentionné, à trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F de la Société, avec payement d'une prime d'émission de trois euros (EUR 3,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, par apport en nature de cent (100) parts détenues par CPI Capital Partners Europe, L.P. dans ReCo I. L'apport est à la disposition de la Société.

CPI Capital Partners Europe, L.P, prémentionné agissant par le biais de son mandataire déclarent que la valeur de l'apport a été certifiée à quatre-vingt-six mille huit cent vingt-deux euros et soixante-dix-huit cents (EUR 86.822,78) par part sociale par une déclaration d'apport signée par les représentants de CPI Capital Partners Europe, L.P., et acceptée par la Société et confirmée dans une déclaration de contribution. Une copie de cette déclaration d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la souscription de trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par CPI Capital Partners Europe, L.P., avec payement d'une prime d'émission d'un montant de trois euros (EUR 3,-) et d'accepter la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature de cent (100) parts détenues par CPI Capital Partners Europe, L.P. dans ReCo I.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'allouer le passif et l'actif de la Société entre les Catégories de Parts Sociales nouvelles et existantes: (i) les mille soixante-quatorze (1.074) Parts Sociales de Catégorie C et la prime d'émission liée versée émises par la Société étant liées aux mille soixante-quatorze (1.074) Premières Parts Sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et une prime d'émission d'une valeur de vingt-cinq (EUR 25,-), soit un total de vingt-six mille huit cent soixante-quinze (EUR 26.875), détenues par la Société dans CPI GH Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.717 et (ii) les quatre cent cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (459,999) Parts Sociales de Catégorie D et la prime d'émission émise par la Société étant liées aux quatre cent cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (459,999) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et la prime d'émission y relative et payée d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) soit un montant total de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000,-) détenues par la Société dans Snowdonia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 112.239, (iii) les deux cent trente mille quatre cent trente-neuf (230.439) Parts Sociales de Catégorie E et une prime d'émission relative émise par la Société étant liées aux deux cent trente mille quatre cent trente-neuf (230.439) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et une prime d'émission liée et égale à vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour un total de cinq millions sept cent soixante et un mille euros (EUR 5.761.000,-) détenues par la Société dans CPI Gulbinai S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social à 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.322 (iv) les trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F et la prime d'émission relative émise par la Société étant liée aux trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et une prime d'émission

égale à trois euros (EUR 3,-), pour un total de huit millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 8.682.278,-) détenu par la Société dans ReCo I, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.201.

De plus, toute prime d'émission versée antérieure et/ou future est à allouer aux catégories de Parts Sociales comprenant l'actif sur la base duquel une telle prime a été ou sera versée. Dans la mesure où une telle prime ne peut être allouée à des catégories spécifiques de parts sociales, une telle prime d'émission sera allouée à toutes les catégories de parts sociales au prorata de la valeur des actifs existant au sein de chaque catégorie de parts sociales. Dorénavant, à toutes intentions et fins, les parts sociales d'une catégorie de parts sociales donnée doivent exclusivement être liées à et refléter la performance des actifs et passifs de cette catégorie de parts sociales. Dans les limites autorisées par l'article 72-1 de la Loi sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée, et dans la mesure où le compte de résultat de la Société présente des profits distribuables, les profits ne peuvent être partagés qu'au sein d'une seule catégorie de parts sociales donnée par les associés de la même catégorie et ne doivent pas influencer pas les résultats d'autres catégories de parts sociales et, le cas échéant, les pertes ne pourront être partagées qu'au sein d'une seule catégorie de parts sociales donnée par les associés de cette catégorie et n'influenceront pas les résultats d'autres catégories de parts sociales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de reconnaître que les parts sociales de la Sociétés sont détenues par les associés actuels de la Société comme suit:

(1) CPI Capital Partners Europe, L.P.:

- deux cent quatre-vingt (280) parts sociales ordinaires;
- cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) Parts Sociales de Catégorie C; et
- deux cent cinquante-six mille sept cent vingt-cinq (256.725) Parts Sociales de Catégorie D;
- cent vingt-huit mille six cent huit (128.608) Parts Sociales de Catégorie E; et
- trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F.

(2) CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P.:

- deux cent vingt (220) parts sociales ordinaires;
- quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de Catégorie C;
- deux cent trois mille deux cent soixante-quatorze (203.274) Parts Sociales de Catégorie D et
- cent et un mille huit cent trente et un (101.831) Parts Sociales de Catégorie E.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6, paragraphe premier des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 25.982.575,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires, mille soixante-quatorze (1,074) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (459.999) Parts Sociales de Catégorie D et deux cent trente mille quatre cent trente-neuf (230.439) Parts Sociales de Catégorie E et trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (347.291) Parts Sociales de Catégorie F, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/939. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009027289/219/333.

(090030141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

unitedprint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 131.115.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit allemand "unitedprint GmbH", établie et ayant son siège social à D-50672 Cologne, 84, Hohenzollernring, (Allemange), inscrite au Registre du Commerce B auprès du Tribunal d'Instance ("Amtsgericht Köln") sous le numéro B 55097,

dûment représentée par son gérant Monsieur Wolfgang Maximilian LERCHL, Drucktechniker, demeurant à D-01109 Dresden, Darwinstrasse 6,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "unitedprint S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131115, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2218 du 6 octobre 2007,

et qu'elle a pris, par son représentant, la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à L-7243 Bérelange, 22-24, rue du X Octobre, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi à Bérelange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/181. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026824/231/44.

(090029247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Speedolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 27.794.

Constituée pardevant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} avril 1988, acte publié au Mémorial C no 170 du 22 juin 1988, modifiée pardevant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1989, acte publié au Mémorial C no 240 du 30 août 1989.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour *SPEEDOLUX S.à r.l.*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009026831/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06761. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Malton Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.164.

L'an deux mille huit,

le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jacques DURAND RUEL, ingénieur, demeurant à Palm Hill, P.O. Box EL 27091, Harbour Island, North Eleuthera B (Bahamas),

ici représenté par:

Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; en vertu d'une procuration lui donnée à Palm Hill (Bahamas), le 29 décembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, est actuellement le seul et unique associé de la société "MALTON S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, (i) établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 décembre 2003, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 144 du 04 février 2004, (iii) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-98164, (iv) les statuts de laquelle n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution et (v) dont le capital social est fixé à trois cent mille euros (300'000.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de TROIS MILLE EUROS (3'000.- EUR), toutes intégralement libérées.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'annuler la valeur nominale (3'000.- EUR) des cent (100) parts sociales existantes de la Société, de sorte que dorénavant le capital social souscrit de la Société d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) soit divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de procéder ensuite à une augmentation de capital de la Société à concurrence de TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE EUROS (3'930'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans mention de valeur nominale, à un montant de QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (4'230'000.- EUR).

Troisième résolution

En conséquence directe de l'augmentation de capital décidée ci-avant, l'associé unique DECIDE de créer et d'émettre mille trois cent dix (1'310) nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'associé décidant de l'augmentation de capital proposée.

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter à la souscription de toutes les mille trois cent dix (1'310) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, émises présentement par la Société, le nouvel associé, Madame Roseline LETESTU, administrateur de société, née à Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 1953, épouse de Monsieur Jacques DURAND RUEL, demeurant à Palm Hill, P.O. Box EL 27091, Harbour Island, North Eleuthera B (Bahamas),

lui-même ayant déclaré expressément renoncer à son droit préférentiel de souscription à la souscription de ces nouvelles parts sociales.

Intervention - Souscription - Libération

Et ensuite intervenu au présente acte:

Monsieur François MANTI, prénommé,

agissant de même en sa qualité de mandataire spécial du seul souscripteur, Madame Roseline LETESTU, préqualifiée (le "Souscripteur"),

en vertu d'une procuration lui donnée à Palm Hill (Bahamas), le 29 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, déclare, au nom et pour compte du Souscripteur susnommé, souscrire les mille trois cent dix (1'310) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale et déclare libérer, au nom et pour compte du même Souscripteur, entièrement chaque action nouvelle émise avec une prime d'émission totale de HUIT MILLE SIX CENT ONZE EUROS (8'611.- EUR), par un apport en nature consistant en un apport de quarante-six (46) actions entièrement libérées détenues par lui dans la société "SYSLA", une société par actions simplifiée, constituée et existant sous les lois françaises depuis le 30 novembre 1998, établie et ayant son siège social au 12 rue Franquet, F-75015 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), en date du 04 décembre 1998, sous le numéro 421 084 443, ci-après désigné: (l'"Apport").

Ledit Apport est évalué à TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT ONZE EUROS (3'938'611.- EUR) se composant en effet pour l'augmentation de capital d'un montant de TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE EUROS (3'930'000.- EUR) et d'un montant de HUIT MILLE SIX CENT ONZE EUROS (8'611.- EUR) pour la prime d'émission.

La totalité de la prime d'émission versée est à allouer à un compte "prime d'émission" de la Société.

Ledit Souscripteur, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il ne subsiste aucun obstacle à la libre cessibilité de l'Apport à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données afin d'effectuer toute notification, enregistrement ou autre formalité nécessaires en vue d'effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Une attestation établie et signée par le Souscripteur-apporteur prouvant la libre cessibilité des actions à apporter ainsi qu'une attestation signée par le Président et Directeur Général de la société "SYSLA", à Paris (France) en date du 05 décembre 2008, justifiant la valeur réelle des quarante-six (46) actions apportées à la société luxembourgeoise, ont été remises au notaire instrumentant pour en prendre connaissance.

Ensuite, l'associé, Monsieur Jacques DURAND-RUEL, DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement en nature par le Souscripteur et d'émettre mille trois cent dix (1'310) parts sociales nouvelles au profit de Madame Roseline LETESTU, préqualifiée, en sa qualité de nouvel associé de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les deux seuls associés DECIDENT de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social émis de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (4'230'000.- EUR) divisé en mille quatre cent dix (1'410) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à vingt-deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes prénommées, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/187. Reçu dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize Euros six Cents (3.938.611.- à 0,5% = 19.693,06.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028075/239/100.

(090030626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

El Baik Food Systems Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.059.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026840/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10336. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.499.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026842/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02302. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Fideos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.410.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2009 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 10 février 2009:

- Monsieur Eric Van Vliet, né le 24 janvier 1966 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant pour adresse professionnelle le 123 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (Luxembourg).

Il résulte également de ce procès-verbal que la personne suivante a été nommée administrateur de la Société avec effet au 10 février 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à In Huy (Belgique), ayant pour adresse professionnelle le 1B Heienhaff L-1736 Luxembourg (Luxembourg).

Le Conseil de Gérance se compose alors comme suit:

- Christophe Davezac

- Alan Dundon

- Alain Peigneux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center . Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009027114/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Information Services Trans Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.570.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026845/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04915. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Information Services Trans Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.570.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026846/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04913. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Orbi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration tenue en date du 30 janvier 2009

1. M. Jean FELL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. M. Benoît NASR a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 13 février 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *ORBI INVEST S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009027078/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Information Services Trans Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.570.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009026847/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04910. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Information Services Trans Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.570.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009026848/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04904. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Primecite Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 32.079.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 22 décembre 2008.

L'assemblée accepte la démission de la société International Financial + Marketing Consulting S.A. en tant qu'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Myriam Mathieu en tant qu'administrateur pour une durée de six ans.

Administrateurs:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin

Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée

demeurant 19 rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

Monsieur Georges MAJERUS
demeurant à L-8292 Meispelt, 19 rue Kosselt

Pétange, le 22 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009027124/762/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Unsworth & Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.222.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026849/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03720. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Unsworth & Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.222.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026850/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03719. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Hochtief Facility Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.069.

AUSZUG

Durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 11. Dezember 2008 wurden die bisherigen Verwaltungsratsmitglieder durch folgende Personen bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche in 2009 zusammentritt, ersetzt:

Bisherige Verwaltungsratsmitglieder:

Georg KÜRFGEN, wohnhaft in D-45134 Essen, Riesweg 117;

Dieter MAJEWSKI, Kaufmann, wohnhaft in D-82266 Inning, Renkenstraße 21;

Hans-Georg DÖRR, wohnhaft in D-45219 Essen, Ruhrstrasse 97;

Neue Verwaltungsratsmitglieder:

Daniel DEBRAS, Ingenieur, 10, Allee des Poiriers, L-2360 Luxembourg

Dieter MAJEWSKI, Kaufmann, Viktoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg

Jörg GÜNSTER, Ingenieur, 43, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg

Per Verwaltungsratsbeschluss vom 27. Januar 2009 wurde Herr Daniel Debras zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied bestimmt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009027142/304/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Interparfums Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.802.

Le Bilan au 30.06.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009026851/601/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03614. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Greencare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.415.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

GREENCARE S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009026852/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04802. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.355.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nommé au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2009:

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026918/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06043. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026857/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02451. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 30 septembre 2001 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026858/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02453. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

EGEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.759.

Cession de parts sociales sous seing privé

Le soussigné

Monsieur René Pierre SOLAL, (profession), né à *** (**) le **, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri,

déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cent (100) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée "EGEE S.à r.l.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 669 du 25 juin 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 93.759,

à Monsieur Guy ABRAMOWICZ dit Guy SIMON, directeur de société, né à Paris (France) le 3 septembre 1939, demeurant à F-75008 Paris, 16, avenue de Wagram,

qui accepte, moyennant le prix global de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour et il participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Monsieur René Pierre SOLAL, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

René Pierre SOLAL / Guy SIMON / René Pierre SOLAL

Le cédant / Le cessionnaire / Le gérant unique

Référence de publication: 2009027272/222/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 30 septembre 2002 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026859/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02456. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 30 septembre 2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026860/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02459. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026861/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02461. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Global Palaces Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.536.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009

Première résolution

L'Associé Unique nommé M. Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold, France, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026914/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06036. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.160.

—
Le bilan au 15/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026862/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10047. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

La Luxembourgeoise de Maintenance Industrielle et de Désamiantage, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.209.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026863/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10042. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

—
In the year two thousand and seven, on the 4th of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, hereafter referred to as "the Company", R.C.S. Luxembourg section B number 122.870, incorporated by a deed enacted on December 18, 2006, by the above-mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 238 of 23 February 2007.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Flora Gibert, jurist residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Emmanuel Réveillaud, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed "ne varietur" by the duly authorized representative of the shareholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 12,227,500.- (twelve million two hundred twenty-seven thousand five hundred euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), to the amount of EUR 12,240,000.- (twelve million two hundred forty thousand euros) represented by the existing shares and by the issue of 489,100 (four hundred eighty-nine thousand one hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, subject to payment of an amount of EUR 12,227,500.- (twelve million two hundred twenty-seven thousand five hundred euros).

2.- Subscription and payment of all the additional shares by Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., by contribution in kind of a claim.

3.- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Change of the Company's financial year.

5.- Amendment of the first sentence of article 16 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned change of the Company's financial year.

6.- Other business.

The meeting of the sole shareholder having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued corporate capital by an amount of EUR 12,227,500.- (twelve million two hundred twenty-seven thousand five hundred euros), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 12,240,000.- (twelve million two hundred forty thousand euros) by the issue of 489,100 (four hundred eighty-nine thousand one hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, to be subscribed on payment of an amount of EUR 12,227,500.- (twelve million two hundred twenty-seven thousand five hundred euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a claim.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mr Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney, of Macquarie Office Europe No1 S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2249 Luxembourg, 10, boulevard Royal;

who declared to subscribe the 489,100 (four hundred eighty-nine thousand one hundred) additional shares and to pay them up as well as the amount of EUR 12,227,500.- (twelve million two hundred twenty-seven thousand five hundred euros) by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

The contribution in kind consisting in:

the full and complete ownership of a claim, this contribution being evaluated by the board of managers of the Company at the amount of EUR 12,227,500.- (twelve million two hundred twenty-seven thousand five hundred euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such claim has been given to the undersigned notary by a copy of the Company's financial statements and a valuation report issued by Macquarie Office Management Limited attesting the current amount and existence of the claim, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declares in the name and on behalf of Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., the contributor, that:

- Macquarie Office Europe No1 S.à r.l. is the sole full owner of such claim and possessing the power to dispose of such claim, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that such claim be transferred to him;
- the transfer of such claim is effective today without qualification and the Contribution Agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party;
- the claim consists currently of EUR 12,227,500,- (twelve million two hundred twenty-seven thousand five hundred euros) owned by "Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.", prenamed.

Board of Manager's intervention

Thereupon intervenes Mr Emmanuel Reveillaud, duly appointed special attorney of the Company, presenting the minutes of the board of managers of the same having approved the valuation described hereabove.

In consideration for this contribution, the Company will issue 489,100 (four hundred eighty-nine thousand one hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) each.

Thereupon, the sole shareholder resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 489,100 (four hundred eighty-nine thousand one hundred) new fully paid-up shares to Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders' meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

"5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve million two hundred forty thousand euro (EUR 12,240,000.-), represented by four hundred eighty nine thousand six hundred (489,600) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The sole shareholder decides to change the Company's financial year starting on the first day of July and ending on the last day of June of each year. At a general meeting of the Company held just after the incorporation of the Company it had been decided that the Company's first financial year would start from the incorporation date i.e. the 18th December 2006 until the 31st March 2007. The sole shareholder decides to amend this decision and to have the Company's first financial year starting on the date of the incorporation of the Company, being the 18th of December 2006, and ending on the 30th June 2007.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the change of the Company's financial year being fully carried out, the shareholders' meeting decides to amend the first sentence of article 16 of the Articles of Incorporation as follows:

" **16. Business year.** The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about 128,000.- Euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at ... p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, ci-après dénommée "la Société", inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 122.870, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2006 par le notaire susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 23 février 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Regis Galiotto, juriste, demeurant à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires dûment autorisés de l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire sera annexée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 12.227.500,- (douze millions deux cent vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de EUR 12.240.000,- (douze millions deux cent quarante mille euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 489.100 (quatre cent quatre-vingt neuf mille cent) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, contre paiement d'un montant de EUR 12.227.500,- (douze millions deux cents vingt-sept mille cinq cents euros).

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par Macquarie Office Europe N°1 S.à r.l., par l'apport en nature d'une créance.

3.- Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social prévue.

4.- Changement de l'exercice social de la Société.

5.- Modification de la première phrase de l'article 16 des statuts pour refléter le changement de l'exercice social de la Société prévu.

6.- Divers.

L'assemblée de l'associé unique ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 12.227.500,- (douze millions deux cent vingt-sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.240.000,- (douze millions deux cent quarante mille euros) par l'émission de 489,100 (quatre cent quatre-vingt neuf mille cent) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire contre paiement d'un montant de EUR 12.227.500,- (douze millions deux cent vingt-sept mille cinq cents euros), le montant total devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une créance.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., une société constituée conformément à la loi de Luxembourg, avec siège social à L-2249 Luxembourg, 10, boulevard Royal;

qui a déclaré souscrire et libérer les 489.100 (quatre cent quatre-vingt neuf mille cent) parts nouvelles ainsi que le montant de EUR 12.227.500,- (douze millions deux cent vingt-sept mille cinq cents euros) par l'apport en nature décrit ci-après:

Description de la contribution

L'apport en nature consiste en:

la pleine et entière propriété d'une créance, cet apport étant évalué par le conseil de gérance de la Société au montant de EUR 12.227.500,- (douze millions deux cent vingt-sept mille cinq cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par la copie des bilans de la Société et un rapport d'évaluation émis par Macquarie Office Management Limited, attestant du montant actuel et de l'existence de la créance, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare au nom et pour le compte de Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., l'apporteur, que:

- Macquarie Office Europe No1 S.à r.l. est le seul plein propriétaire de cette créance et possédant les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir la créance susmentionnée;
- le transfert de cette créance est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la convention de cession a déjà été signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert de propriété et de le rendre effectif partout et vis-à-vis des tiers;
- la créance se compose actuellement de EUR 12.227.500,- (douze millions deux cent vingt-sept mille cinq cents euros), appartenant à "Macquarie Office Europe No1 S.à r.l." prédésignée.

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation en question.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 489.100 (quatre cent quatre-vingt neuf mille cent) parts nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'assemblée de l'associé unique décide alors d'accepter lesdites souscription et libération, et d'émettre et allouer 489.100 (quatre cent quatre-vingt neuf mille cent) parts nouvelles entièrement libérées à Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.

Seconde résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

"5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze millions deux cent quarante mille euro (12.240.000,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt neuf mille six cent (489.600) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice social de la Société débutant le premier jour de juillet et se terminant le dernier jour de juin de chaque année. Lors d'une assemblée générale de la Société tenue directement après la constitution de la Société, il a été décidé que le premier exercice social de la Société débiterait à la date de la constitution, c'est-à-dire le 18 décembre 2006 et se terminerait le 31 mars 2007. L'associé unique décide de modifier cette décision et de fixer le premier exercice social de la Société débutant à la date de la constitution de la Société, le 18 décembre 2006, et se terminant le 30 juin 2007.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, le changement d'exercice social de la Société étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 16 des statuts comme suit:

" **16. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le premier juillet et se termine le 30 juin de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 128.000,- Euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire instrumentant, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance à ... heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, E. REVEILLAUD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2007. Relation: LAC/2007/11517. Reçu cent vingt-deux mille deux cent soixante-quinze euros (122.275,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027359/211/245.

(090029644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Europäische Finanz Gesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.135.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026865/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09889. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Référence de publication: 2009026873/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05660. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Investment Grade Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.462.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026868/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05596. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Jawer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 118.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026870/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05650. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Hotel Advisor Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 144.537.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009**Première résolution*

L'Associé Unique nommé M. Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avoid, France, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026917/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Dijo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6131 Junglinster, Am Bruchberg Z.I. Langwies.
R.C.S. Luxembourg E 1.351.

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Donato TOTARO, informaticien, demeurant à L-5899 Syren, 10, rue Maeshiel.
2. Monsieur Cornelis OESCH, informaticien, demeurant à L-6250 Scheidgen, 1, Cité au Bois.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile "DIJO S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Am Bruchberg Z.I. Langwies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1351, constituée suivant acte reçu par le notaire

instrumentant en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 15 mai 2002,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'objet et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un ou plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: TOTARO - OESCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2009. Relation GRE/2009/672. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027415/231/38.

(090030096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Iris Garden Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.851.

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit italien "SERVIZIO ITALIA SOCIETA' FIDUCIARIA E DI SERVIZI PER AZIONI", en abrégé "SERVIZIO ITALIA S.P.A.", établie et ayant son siège social à I-00187 Rome (RM), Salita Di S. Nicola da Tolentino, 1-B, (Italie),

ici représentée par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "IRIS GARDEN FINANCE", établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57.851 (la "Société") a été constituée originellement sous la forme d'une société anonyme de droit des Antilles Néerlandaises dénommée "IRIS GARDEN FINANCE NV",

que le siège social a été transféré de Curaçao (Antilles Néerlandaises) au Grand-Duché de Luxembourg et la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous l'empire de la législation luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 23 avril 1997,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 12 février 2003.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

26635

Première résolution

L'Associée Unique constate avec regret le décès du gérant Monsieur Vittorio RIPA DI MEANA survenu à Rome le 28 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associée Unique nomme Madame Virginia RIPA DI MEANA, avocat, née à Rome (Italie), le 22 février 1959, demeurant professionnellement à I-00186 Rome, Piazza dei Caprettari 70, comme gérante.

La gérante ainsi nommée aura les mêmes pouvoirs que le gérant décédé.

Son mandat prendra fin, avec les mandats des autres gérants en fonction, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède l'Associée Unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 10 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. (dernier alinéa).** Pour tout transfert bancaire et pour tout engagement de la société d'une valeur supérieure à 2.000,- EUR (deux mille euros), la signature de deux gérants, l'une devant toujours être celle de Madame Virginia RIPA DI MEANA, sera requise."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et l'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MANCIOCCHI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2009. Relation GRE/2009/620. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027313/231/57.

(090030113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Luxhelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.279.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXHELIOS S.A

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009026875/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05664. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Luxhelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.279.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXHELIOS S.A

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009026877/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05666. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Crismagand, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Crismagand).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CRISMAGAND", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.351, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 222 du 7 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 385 du 29 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur John SEEL, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PICARD, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui sera désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

3. Changement de la dénomination de la société de CRISMAGAND en CRISMAGAND, société de gestion de patrimoine familial.

4. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de CRISMAGAND, société de gestion de patrimoine familial."

5. Instauration d'un capital autorisé de EUR 8.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

6. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 76.224,50 (soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante cents) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le , à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

7. Modification des articles 7 alinéa 4, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7. alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

8. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième mercredi du mois de juillet au quatrième mercredi de juin et pour la première fois en 2009.

9. Modification de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures."

10. Modification de l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui sera désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de CRISMAGAND en CRISMAGAND, société de gestion de patrimoine familial.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CRISMAGAND, société de gestion de patrimoine familial."

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 8.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 76.224,50 (soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante cents) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le , à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 7 alinéa 4, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7 alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième mercredi du mois de juillet au quatrième mercredi de juin et pour la première fois en 2009.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures."

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. SEIL, A. UHL, M. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53081. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027458/211/200.

(090029981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Amco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.157,41.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.269.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart notaire de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°145 du 15 février 2000.

Les comptes avec les annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amco Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009026878/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05757. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

B.S. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.486.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 5 décembre 2008:

L'Assemblée a renouvelé, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012, le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Michel THIBAL, administrateur de sociétés, demeurant au 12, avenue de la Gare L-9233 Diekirch,
- Monsieur Jean-Pierre THIBAL, technicien, demeurant au 12, avenue de la Gare L-9233 Diekirch,
- Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur de sociétés, demeurant au 12, avenue de la Gare L-9233 Diekirch.

L'Assemblée confirme Monsieur Michel THIBAL au poste d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes Madame Stéphanie COLBACK, demeurant au 4, rue des Anglières B-6724 Marbehan jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Le mandataire

Référence de publication: 2009026885/8353/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Aryt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.601.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026879/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00219. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.